

*Un seul programme non confessionnel,
des choix éducatifs pour chaque école.*

AVIS DU COMITÉ PROTESTANT AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
SUR LA PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE
S E P T E M B R E 1 9 9 9

E3S9
C66
U5
1999
QCSE

Québec 

562659

DOC-09887

E3S9

C66

U5

1999

QCSE

Un seul programme non confessionnel, des choix éducatifs pour chaque école.

AVIS DU COMITÉ PROTESTANT AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
SUR LA PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE
S E P T E M B R E 1 9 9 9



Collaboration technique : Josée St-Amour, Jacqueline Giroux et Nicole Lavertu

Révision linguistique : Bernard Audet

Avis adopté à la 331^e réunion
du Comité protestant

ISBN : 2-550-34977-6

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
La perte de pouvoir des parents	6
Le risque de banaliser la religion	7
L'animation religieuse et la structure confessionnelle du ministère de l'éducation	9
Conclusion	9

INTRODUCTION

Comme le mentionne le Groupe de travail sur la place de la religion à l'école, dans son rapport intitulé *Laïcité et religions : Perspective nouvelle pour l'école québécoise*, différents événements survenus dans le domaine de l'éducation au Québec, ces dernières années, ont contribué à ouvrir le débat sur la question de la place de la religion à l'école. Il est certain que le rapport du Groupe de travail alimente ce débat de façon significative par la qualité de la recherche effectuée ainsi que par la présentation systématique des faits historiques et contemporains.

Les membres du Comité protestant appuient d'ailleurs le principe fondamental qui a guidé le Groupe de travail dans le développement de sa pensée, c'est-à-dire l'égalité de tous les citoyens, et la position de retenue de l'État concernant la confessionnalité, afin de ne faire aucune discrimination religieuse dans la gestion des affaires publiques. Nous sommes aussi d'avis, à l'instar du Groupe de travail, que les individus et les groupes minoritaires doivent pouvoir protéger leurs droits fondamentaux et les intérêts qui leur sont propres, même si l'opinion de la majorité est tout autre.

Nous reconnaissons donc que le système scolaire québécois doit être attentif aux besoins de la société québécoise ainsi qu'à son évolution depuis la Révolution tranquille. Le Comité protestant croit qu'il est important de favoriser la cohésion sociale dans le respect de la diversité des communautés qui composent le paysage social et culturel du Québec. Pour cette raison, nous croyons que le débat sur la place de la religion à l'école est un enjeu de premier plan dans le développement d'une culture publique pour la société québécoise.

Dans le présent avis, les membres du Comité protestant désirent toutefois faire connaître leurs appréhensions sur les conclusions et recommandations du rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école. Cela, d'abord, devant la perte de pouvoir des parents relativement aux possibilités de définir pour leur communauté scolaire un projet éducatif à caractère religieux. Nous croyons qu'il faut préserver l'autonomie des conseils d'établissement en leur permettant de définir leur projet éducatif sans restriction, pour y inclure même un contenu de nature religieuse.

Le Comité protestant craint que l'enseignement « culturel » des religions, comme il est défini dans le rapport du Groupe de travail, banalise le phénomène religieux en le traitant uniquement sous l'angle des sciences humaines, reléguant ainsi à l'arrière-plan les questions relatives à la spiritualité et à la notion de transcendance.

Nous croyons qu'il faut plutôt introduire un nouveau programme d'enseignement religieux unique et non confessionnel qui tienne compte du développement spirituel de la personne, de la notion de transcendance, du contexte québécois, de la foi des individus, des convictions personnelles et de l'équilibre entre les droits collectifs et les droits individuels. Les valeurs relatives à la famille, à la quête de sens, à la recherche de la vérité, à la signification du travail, au sens des responsabilités, au respect d'autrui et à l'ouverture face à la culture doivent aussi constituer des références concrètes à l'intérieur de ce programme.

LA PERTE DE POUVOIR DES PARENTS

Les membres du Comité protestant croient que, malgré les travaux importants effectués par le Groupe de travail, le rapport est surtout basé sur une logique unique, soit celle des tribunaux. Conséquemment, le choix d'un modèle basé sur la « neutralité républicaine », comme force organisatrice du rapport entre la religion et l'éducation publique, rend d'autant plus difficile le dialogue sur la problématique, puisque l'aspect juridique occulte certaines questions de fond, comme le sens de la démocratie, la sécularisation et la place de la religion dans l'espace public commun de la société québécoise.

Le Comité reconnaît l'importance significative des questions légales qui doivent être abordées par les tribunaux. Cependant, il craint que le souci d'égalité entre les personnes de toutes croyances exclue la notion d'équité pour les parents qui ont participé depuis toujours à la vitalité du présent système d'éducation. Cela équivaudrait, selon nous, à rechercher la paix sociale au prix de la justice. Nous croyons que le « bon sens » doit prévaloir sur le légalisme si l'on veut continuer à construire une société ouverte et accueillante à tous les Québécois. Étant donné que beaucoup de nouveaux immigrants proviennent de sociétés traditionnelles où le fait religieux est présent dans la vie publique, nous croyons que la présence de la religion à l'école ne risque pas de leur paraître insolite. Au contraire, il pourrait leur sembler important de bien comprendre l'héritage religieux qui a forgé les valeurs du Québec contemporain.

Toutefois, à l'instar des auteurs du rapport *Laïcité et religions*, nous sommes d'avis qu'une solution qui promulguerait uniquement le *statu quo* n'est pas idéale pour l'ensemble du système scolaire et principalement, pour la vie quotidienne de l'école publique. Au-delà des divergences d'opinion, il est nécessaire de promouvoir une solution pluraliste qui satisfera les besoins et les désirs de chacun des acteurs de la communauté scolaire. Pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle, le système scolaire québécois a tout avantage à diversifier ses approches de façon à respecter

la décentralisation des pouvoirs vers l'école publique par le biais des conseils d'établissement.

Il nous apparaît donc évident, pour réussir dans cette voie, que l'école doit renforcer ses liens avec la communauté afin de mieux intégrer les compétences et d'exercer sa mission d'instruction, de socialisation et de qualification. C'est dans cet esprit que la présente réforme a créé des conseils d'établissement pour remplacer les conseils d'orientation. La prise en compte de la volonté des parents et des divers intervenants de la communauté est un élément primordial à la réussite scolaire et à l'engagement de la communauté scolaire envers son milieu, cette dernière étant la principale porte d'accès à la mondialisation et à la société du savoir.

C'est pourquoi, plutôt que de suspendre les droits des parents catholiques et protestants en matière scolaire, pour ainsi éviter de contrevenir aux différentes chartes des droits, comme le suggère le rapport *Laïcité et religions*, les membres du Comité protestant croient qu'il faut adopter une approche plus innovatrice. Il ne s'agit plus de mettre à l'écart les attentes d'une majorité de citoyens, mais plutôt de faire plus de place à la diversité religieuse qui compose le paysage ethnoculturel du Québec contemporain. Ici, pluralisme et démocratie vont de pair.

Ainsi, il appartient au conseil d'établissement de définir la nature d'un projet éducatif, sans restriction législative quant à un contenu religieux, et non à l'autorité de l'État. Le principe de délégation parentale doit donc être au centre de ces préoccupations. Cela signifie que les parents sont ceux qui ont la responsabilité d'orienter les valeurs éducatives de la scolarisation de leurs enfants, tout en déléguant une partie importante de cette tâche à l'école qui est, elle, sous la responsabilité de l'État. S'insèrent, dans cette communauté scolaire, les institutions de la société civile comme les syndicats et groupes professionnels ainsi que les regroupements de parents, participant tous à la mission de l'école et au projet éducatif défini par le conseil d'établissement.

LE RISQUE DE BANALISER LA RELIGION

L'engagement de l'école vis-à-vis de la communauté et le développement spirituel des jeunes donnent tout son sens à la question de la place de la religion en milieu scolaire. Nous croyons que les valeurs, les croyances, les us et coutumes, comme tous les aspects de la culture en général, sont intimement liés au fait religieux d'une société, à la spiritualité des individus et à la notion de transcendance. En conséquence, le Comité protestant pense qu'il est difficile de concevoir un enseignement

uniquement « culturel » des religions, au sens que lui donne le Groupe de travail, pour répondre aux besoins spirituels de l'éducation des enfants.

La spiritualité est, par définition, un engagement envers des croyances et des valeurs. Un enseignement qui ignore les questions existentielles liées au phénomène religieux, tout en se structurant de façon comparative, comme le suggère le rapport *Laïcité et religions*, revient à banaliser les diverses traditions religieuses et l'héritage judéo-chrétien propres à la société québécoise. De plus, les parents provenant de certains groupes religieux refuseront systématiquement que leurs enfants soient exposés à une vision aussi relativiste du fait religieux.

En conséquence, une approche de l'enseignement des religions basée sur un humanisme séculier, comme le suggère le Groupe de travail, met de côté deux aspects essentiels du phénomène religieux, soit la spiritualité et la transcendance. Le plaisir de la découverte et de l'apprentissage est trop souvent sacrifié au nom des objectifs d'un programme et de l'évaluation formelle des connaissances. L'unique enseignement des faits n'engage pas les élèves dans un processus de réflexion axé sur la transformation de la personne et la maturation de la pensée. La quête de sens doit donc être au cœur d'un programme d'enseignement sur la religion afin d'interpeller l'imagination et l'esprit des jeunes. La grande histoire de la quête de sens de l'être humain doit interagir avec la petite histoire de la vie de chaque élève si l'on désire qu'il y ait un impact significatif dans l'éducation des jeunes.

Dans cette perspective, nous considérons qu'un programme unique d'enseignement religieux non confessionnel est la meilleure solution et, s'il était élaboré, il devrait inclure :

- une présentation de l'héritage religieux judéo-chrétien et de sa signification dans la société québécoise contemporaine ;
- une présentation des principales religions du monde, des idéologies et visions du monde moderne sans qu'elles soient comparées les unes aux autres ;
- une réflexion approfondie sur le développement spirituel de la personne et sur la notion de transcendance en rapport avec l'ensemble des valeurs fondamentales propres à la famille, à la quête de sens, à la recherche de la vérité, au travail, au sens des responsabilités, au respect d'autrui et à l'ouverture d'esprit face à la culture.

De plus, il est important que l'enseignement religieux puisse bénéficier de suffisamment de temps dans la grille horaire pour assurer la crédibilité du

programme. On devra aussi prévoir une structure souple et les ressources financières nécessaires au perfectionnement du personnel enseignant en matière d'enseignement religieux afin d'assurer la qualité d'apprentissage des compétences particulières à ce programme.

L'ANIMATION RELIGIEUSE ET LA STRUCTURE CONFESSIONNELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

La recommandation du rapport *Laïcité et religions* concernant un service commun d'animation à la vie religieuse et spirituelle pour tous les élèves de l'école nous apparaît plus valable que la coexistence, dans une même école, d'un service d'animation religieuse protestante et d'un autre d'animation pastorale catholique. Précisons qu'une telle ouverture à toutes les confessions religieuses présentes à l'école correspond bien à la philosophie pratiquée par le service d'animation religieuse protestante. Les objectifs généraux de ce nouveau service pourraient donc s'inspirer de ce que le Comité protestant a élaboré depuis plusieurs années. Quant au financement de ce service, il doit relever uniquement du ministère de l'Éducation.

En ce qui concerne les structures confessionnelles à l'intérieur du système d'éducation, nous sommes d'accord avec la recommandation qui a trait à la transformation des lois sur le Conseil supérieur de l'éducation et le ministère de l'Éducation. Toutefois, il ne s'agit pas de simplement abroger les structures relatives à la confessionnalité. Il nous semble plutôt important de les remplacer par une commission multiconfessionnelle, attachée au ministère de l'Éducation, qui assurera la qualité du service d'animation à la vie religieuse et spirituelle ainsi que du programme unique d'enseignement moral et religieux non confessionnel.

CONCLUSION

En cette fin de millénaire, les besoins spirituels des jeunes Québécoises et Québécois sont d'une importance primordiale pour leur cheminement intellectuel et moral. On aborde plus facilement en classe des sujets comme les origines de l'être humain qu'un questionnement à propos de sa destinée. Or, la spiritualité, comme quête de sens, est principalement axée sur ce qu'il y a devant nous, sur notre avenir et notre devenir. Quand on scrute le passé, on est à la recherche d'événements qui peuvent donner un sens au présent afin de pouvoir espérer en un meilleur avenir. Plusieurs l'ont déjà dit avant nous, les jeunes entrevoient l'aventure humaine avec beaucoup de pessimisme : « Trouveront-ils l'emploi qui correspond à leur ambition ? » « Où sont les vrais repères sur lesquels on peut construire sa vie ? » « Quel est le sens de l'existence ? ». Beaucoup de questions et peu

de réponses... L'école ne peut-elle pas offrir beaucoup plus ? La sphère publique de l'éducation doit donc prendre en considération les questions de spiritualité afin d'assurer, non seulement une meilleure éducation, mais aussi une meilleure qualité de vie pour la société québécoise dans son ensemble.

Afin de poursuivre ces objectifs, les membres du Comité protestant recommandent donc au ministre de l'Éducation :

1. de mettre sur pied un programme d'enseignement religieux unique et non confessionnel qui tienne compte du développement spirituel de la personne, du concept de transcendance ainsi que du contexte québécois tout en favorisant la cohésion entre les droits collectifs et les droits individuels ;
2. d'allouer à l'enseignement religieux suffisamment de temps dans la grille-horaire pour assurer la crédibilité du programme ;
3. de prévoir une structure souple et les ressources financières nécessaires pour le perfectionnement du personnel enseignant en matière d'enseignement religieux afin d'assurer la qualité d'apprentissage des compétences particulières à ce programme ;
4. d'abolir les programmes d'enseignement moral et religieux catholique, d'enseignement moral et religieux protestant, ainsi que d'enseignement moral et de les remplacer par un programme unique d'enseignement religieux non confessionnel ;
5. d'abolir le statut confessionnel des écoles ;
6. de permettre aux conseils d'établissement de définir leur projet éducatif sans restriction législative quant à un contenu de nature religieuse ;
7. d'amender les lois sur le Conseil supérieur de l'éducation et le ministère de l'Éducation afin d'abolir les comités confessionnels pour les remplacer par une commission multiconfessionnelle, attachée au ministère de l'Éducation, qui assurera :
 - a) le développement et l'évolution du programme unique d'enseignement religieux non confessionnel;
 - b) le développement d'un service d'animation spirituelle de qualité;
 - c) la formation et le perfectionnement du personnel enseignant en matière d'enseignement religieux.

8. d'abolir les postes de sous-ministres associés pour la foi catholique et la foi protestante afin de les remplacer par un poste cadre dont l'objectif sera d'assurer la communication entre la nouvelle commission multiconfessionnelle et le ministre de l'Éducation et de garantir l'exécution des décisions de la commission.

En résumé, nous tenons à souligner l'importance de respecter et de soutenir les droits des parents et des élèves au sein de la communauté éducative. Car, pour créer un mouvement intégrateur en milieu scolaire, il est essentiel de sauvegarder le caractère hétérogène de notre système d'éducation tout en favorisant un programme commun. Comme nous l'écrivions en 1996 dans un avis intitulé *Perspective sur une culture publique commune pour l'école québécoise* : « Le plus grand défi du système d'éducation en l'an 2000 sera de promouvoir l'unité du tout dans la diversité des parties. »

MEMBRES DU COMITÉ PROTESTANT

Graham P. JACKSON

Président du Comité
Ex-directeur des services éducatifs
Loretteville

Claudette BARTHELEMY-ASNER

Enseignante et avocate
École internationale Saint-Edmond
Commission scolaire Marie-Victorin

Bruno DÉSORCY

Parent
Boucherville

Johanne DUPRAS

Enseignante et directrice par intérim
École La Farandole
Commission scolaire Marie-Victorin

Helen KOEPPE

Directrice
Fédération québécoise des
associations foyers-écoles
Montréal

Lorraine LANGLOIS

Coordonnatrice préscolaire, primaire
Ressources pédagogiques
Commission scolaire Marguerite-
Bourgeoys

Heather MIZENER

Directrice adjointe
Richelieu Valley High School
Commission scolaire Riverside

Garth MORRILL

Pasteur
Église anglicane du Canada
Diocèse de Montréal

Astrid NORQUAY

Parent
Arundel

John PICARD

Directeur
École secondaire Le Sentier
École primaire du Berger
Commission scolaire du Chemin-
du-Roy

Jean RUSSELL

Retraitée
Lachute

Marc-André VEER

Enseignant
École primaire Bedford
Commission scolaire de Montréal

Aline VISSER

Commissaire
Commission scolaire Central
Québec

William YOUNG

Consultant indépendant en éducation
Hudson Heights

Membre adjoint d'office

Grant C. HAWLEY

Sous-ministre associé
Ministère de l'Éducation

Secrétaire

Elizabeth JENNAWAY

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION



QCSE003678



CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Édité par le Conseil supérieur de l'éducation
1200, route de l'Église, porte 3.20
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z4
Tél.: (418) 643-3850 / (514) 873-5056